



La Région
Grand Est



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé



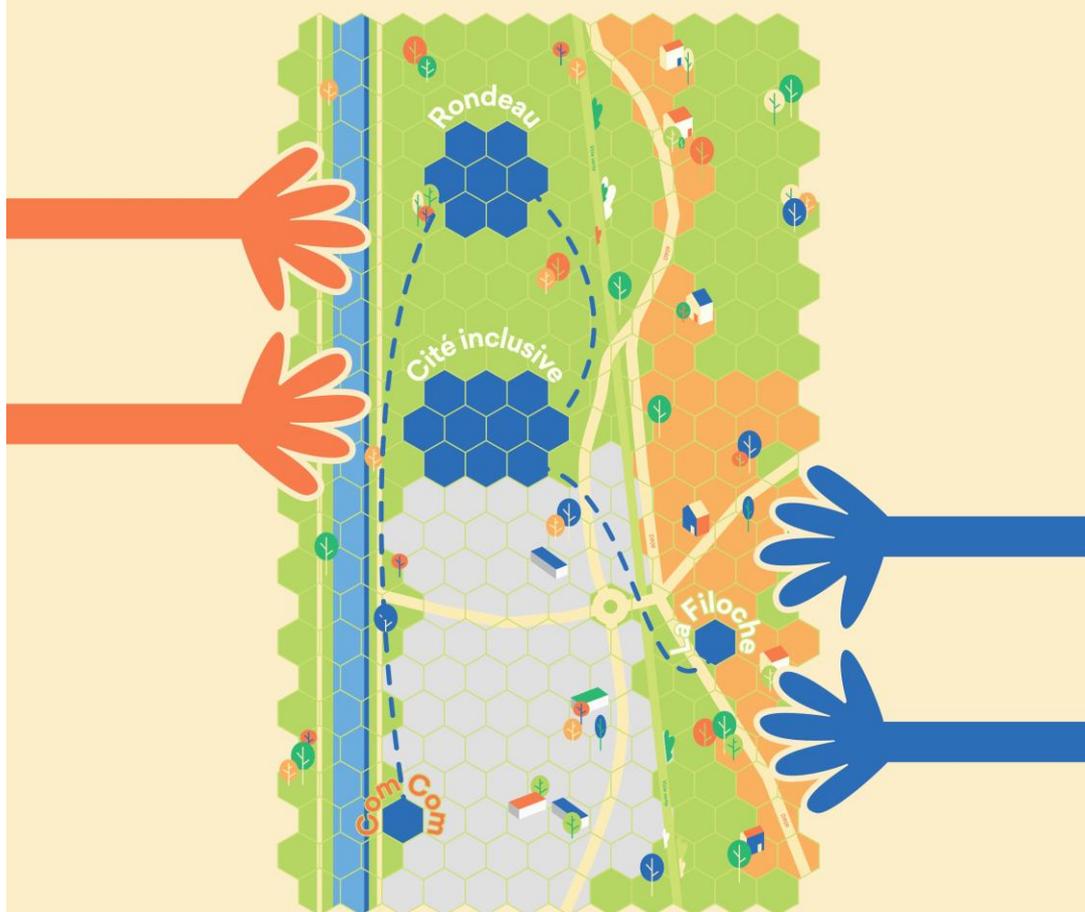
DOSSIER DE PRESSE

Neuves-Maisons, le samedi 1^{er} juin 2024

UNE CITÉ SCOLAIRE INCLUSIVE

Sur l'ancien site de l'INRS

MARCHE EXPLORATOIRE ET TEMPS D'ÉCHANGE



Rendez-vous à la communauté de communes de Moselle et Madon (712 rue Nicolas Cugnot) le samedi 1er juin de 10h à 12h30 à Neuves-Maisons.

Inscriptions au **03.83.26.45.00** sur contact@cc-mosellemadon.fr

un projet porté par :



en partenariat avec :



Unique en France : création en Meurthe-et-Moselle d'une cité éducative, inclusive et culturelle

Avec le Département comme coordonnateur de la démarche et de nombreux partenaires, cette cité entièrement nouvelle comprendra notamment un institut médico-éducatif de personnes mineures handicapées mentales, un collège, des espaces de formation professionnelle dans le domaine de l'inclusion et de l'aide à la personne, une cuisine centrale et un espace culturel, dédié notamment à la musique.

La cité sera située à Pont-Saint-Vincent (au sud de Nancy) sur le territoire de Moselle et Madon et sur une ancienne friche INRS désaffectée. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été recruté pour développer le programme de ce projet, en se basant sur une large concertation, débutée en novembre 2023. C'est dans le cadre de cette mission, qu'un atelier de participation citoyenne et d'information des habitantes et des habitants va être mené le samedi 1^{er} juin 2024.

Cette initiative, unique en France tant dans sa forme que dans son état d'esprit, s'inscrit dans l'ambition de faire vivre ensemble tous les jeunes dans des lieux de vie communs et adaptés ainsi que par le biais d'enseignements favorisant l'inclusion et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Il s'inscrit pleinement dans les nouvelles orientations de la conférence nationale du handicap (CNH) : créer un modèle de cité éducative novateur où il convient de faire vivre ensemble les jeunes et d'adapter les modalités éducatives permettant avec la même efficacité l'évolution et l'émancipation des jeunes

Le projet fait partie des engagements forts pris par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Projet départemental voté en mars 2022.

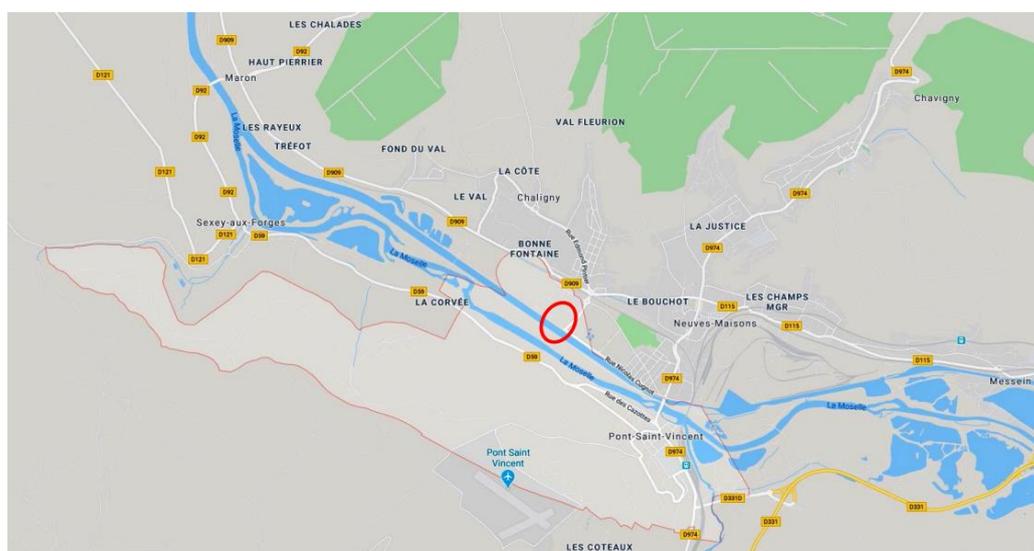
LE PROJET

Il comprend le regroupement d'équipements déjà présents sur la Communauté de Communes de Moselle et Madon (CCMM) ou à proximité (IME-AEIM Raymond Carel à Saint-Nicolas de Port).

Où ?

Le terrain retenu est une ancienne friche de l'INRS située sur la commune de Pont-Saint-Vincent, en bordure du canal latéral à la Moselle, à l'écart des centres-villes de Neuves-Maisons et de Pont-Saint-Vincent. Le site est desservi par deux voies. L'ensemble immobilier est situé entre :

- Un terrain agricole et boisé.
- Une zone industrielle et commerciale à l'est.
- Le canal Latéral à la Moselle au sud.
- Un bâtiment commercial au nord



Quoi ?

- le collège Jacques-Callot de Neuves-Maisons, qui accueille environ 500 élèves.
- l'Institut Médico-Educatif (IME Carel de l'AEIM) de Saint-Nicolas-de-Port, qui compte 95 élèves et un internat, avec une cuisine centrale AEIM et une légumerie, dédiée à l'éducation, à la formation professionnelle et l'accueil médicalisé de personnes en situation de déficience intellectuelle ;
- l'école de musique de la CC Moselle-et-Madon, avec un espace modulable de réunion.

LES PARTENAIRES

Le comité de pilotage pour la réalisation d'une cité éducative, inclusive et culturelle, s'est réuni plusieurs fois depuis juin 2023 en présence de tous les partenaires pour définir les conditions de relance de ce projet d'excellence éducative et d'inclusion et coordonner la mission de programmation lancée depuis novembre 2023

En effet, les parties prenantes (Département de Meurthe-et-Moselle, Région Grand Est, Communauté de communes Moselle et Madon, AEIM-ADAPEI 54, Villes de Pont-Saint-Vincent et Neuves-Maisons, Agence régionale de santé Grand Est, Académie Nancy-Metz et Direction des services départementaux de l'éducation nationale) ont décidé de consulter une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en charge :

- d'animer une grande concertation partenariale pour développer les grandes fonctionnalités de la cité (éducatives, culturelles, sportives, de vivre ensemble, ...);
- de construire un programme bâtiminaire à partir de la définition de celles-ci ;
- de consolider le budget prévisionnel ;
- d'imaginer une forme de Maîtrise d'ouvrage partenariale et une future gouvernance de la cité.

En interne au Département, ce projet très transversal mobilise plusieurs directions et services : collèges, autonomie, immobilier, culture, sport..., avec une coordination technique assurée par la direction générale de la collectivité.

Le Département s'est engagé à coordonner et à financer le portage de cette étude aux côtés des partenaires du projet et a inscrit les crédits nécessaires à son budget. L'opération estimée entre 40 000 € et 150 000 € TTC (montant plafond pour les études pré-opérationnelles) s'intègre dans le cadre de la politique collèges nouvelles générations (PCNG) qui prévoit la reconstruction sur site du collège Jacques-Callot à Neuves-Maisons ou son intégration dans le cadre du projet de cité éducative, inclusive et culturelle.

UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

Premier temps fort publique de concertation sur le site de la future cité : samedi 1^{er} juin 2024 de 10h à 12h30.



Informations sur l'équipe d'assistance à maître d'ouvrage (AMO)

IN SITU Architectes est une société coopérative d'architecture, d'urbanisme et de paysage située à Nancy et est associé sur cette mission à :

- Actions Industrie (bureau d'étude d'ergonomie situé à Pompey),
- Réseau Canopé (opérateur de formation de l'EN); médiation, animation de temps d'intelligence collective, ...
- Kolibri (projets de Dvpm durable),
- Spyros Lacombe (programmiste),
- Huguet (BET économie de la construction),
- CLIC (bureau d'études Restauration collective),
- Cabinet Hadrien PICCOCHE (avocat).

L'équipe projet présente 11 consultants avec des spécialités qui correspondent aux besoins et enjeux de la mission.

DOSSIER DE PRESSE – Juin 2024.
Cité éducative inclusive et culturelle Moselle et Madon

LE CALENDRIER

novembre 2023 à septembre 2024

Phase de concertation avec les partenaires et définition des grandes fonctionnalités qui se dégagent et propositions sur la gouvernance et le mode de gestion de la cité,

Septembre à Octobre 2024

Définition du programme

Premiers travaux espérés en 2026 - 2027

LE BUDGET

Les enveloppes prévues chez les partenaires : 20 M€ CD54 + 10 M€ AEIM + 5 M€ CCMM (+ 2 M€ acquisition foncière). Le budget est estimé à 35 M€ mais doit être précisé par l'étude de programmation en cours ;

L'étude de programmation à venir précisera les fonctionnalités de la cité, tout en rationalisant les besoins en surfaces et en cherchant des mutualisations éventuelles;

Le projet a reçu le soutien de l'État, notamment au travers d'une inscription au Contrat de plan Etat-région (CPER) 2021-2027.

La répartition financière du financement de l'étude est la suivante :

- Département de Meurthe-et-Moselle : 40 % ;
- AEIM-ADAPEI 54 : 30 % ;
- Région Grand Est : 20 % ;
- Communauté de communes de Moselle-et-Madon : 10 %.

DU SENS ET DES VALEURS

Cette cité innovante doit permettre d'aller au-delà des dispositifs et réglementations actuels en matière de prise en charge des élèves en situation de handicap mental en regroupant dans un même lieu différentes structures, en mutualisant les espaces, et en réinventant les bâtiments, au service d'un projet pédagogique ambitieux pour tous les élèves, en situation de handicap ou non.

L'ambition inclusive du projet vise non pas à juxtaposer mais véritablement à « faire vivre ensemble » les jeunes avec des adaptations, des modalités et des nuances éducatives, tout en garantissant la réussite scolaire de l'ensemble des jeunes fréquentant cette cité.

La cité éducative, inclusive et culturelle dépasse les intérêts particuliers en répondant à une logique d'accessibilité universelle. Elle se veut un exemple d'inclusion, de réussite éducative, de mutualisation d'équipements, au service des populations d'un bassin de vie et du territoire.

Elle doit devenir un nouveau lieu de vie où l'innovation sera au service du projet pédagogique.

POUR MÉMOIRE

Un protocole d'engagement des partenaires avait été signé le 14 mars 2017 à l'occasion de la venue de Najat Vallaud Belkacem, alors Ministre de l'Éducation nationale.

Depuis, le projet a connu des ralentissements liés à la difficulté à définir l'emprise foncière idoine pour son implantation.

Début 2023, suite à la réception d'un courrier de l'Etat du 13 février, clarifiant la capacité du site de l'ex-INRS à y voir implanter un équipement sensible (notamment au titre du caractère vulnérable de certains publics accueillis), les partenaires se sont entendus pour retenir ce site comme site d'implantation de la cité éducative, inclusive et culturelle.

Le projet fait l'objet aujourd'hui d'une relance forte, poussée par la volonté de tous les partenaires de réaliser ce projet unique en France et particulièrement novateur, voire démonstrateur, sur la question de l'école pour tous et du vivre ensemble ; avec la nécessité partagée entre les partenaires de repartir sur des bases nouvelles, permettant un travail précis et fin autour des fonctionnalités de la future cité. L'inclusion est la colonne vertébrale du projet.

Le projet a notamment reçu le soutien de la Ministre déléguée aux personnes handicapées, Geneviève Darrieussecq, qui a été rencontrée par la Présidente du Département et d'autres partenaires du projet le 5 avril 2023 dans les locaux du Ministère des Solidarités, ainsi que du Ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, rencontré le 11 juillet 2023 à Paris, au ministère de l'Éducation nationale.

Les objectifs de la conférence nationale du handicap

L'inclusion des personnes en situation de handicap à chaque étape de leur vie est un devoir pour la République. La dernière conférence nationale du handicap (CNH) du 26 avril 2023 a permis de fixer de nouvelles orientations nationales quant à la question du handicap avec notamment l'ambition affichée de construire « l'école pour tous ».

L'objectif fort de développement des conditions au sein des établissements d'éducation d'une école réellement inclusive est aujourd'hui primordial pour l'ensemble des acteurs du champ du handicap et de ceux relevant de l'Education nationale.

La pédagogie doit désormais s'adapter grâce à la formation des équipes éducatives et d'enseignants, épaulées par la présence d'experts médico-sociaux en proximité. Cette scolarisation dans l'école suppose que les professionnels de santé et du secteur médico-social, ainsi que les enseignants spécialisés, puissent intervenir rapidement en soutien aux élèves et aux équipes pédagogiques.

L'accompagnement médico-social des élèves handicapés n'est donc plus une fonction parallèle à l'école, mais bien un appui à ces élèves qui doit désormais se faire dans les murs de l'école. C'est ainsi une ambition de 100 établissements pilotes d'instituts médico-éducatifs (IME) intégrés physiquement dans les murs de l'école d'ici 2027 pour construire les passerelles indispensables aux parcours, qui a été posée par la CNH de 2023.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirmait déjà le droit pour chaque enfant à une scolarisation en milieu ordinaire, au plus près de son domicile, et précisait les cadres de l'accessibilité pour tous et de la compensation du handicap. Une seconde loi, en 2013, est venue renforcer et compléter cette proposition « d'école inclusive ».

En fixant ce cap de l'école pour tous comme défi premier, la CNH vise ainsi à une mise en pratique réelle des intentions législatives de 2005, puis 2013.

En termes de besoins, il est intéressant de constater que ce sont 430 000 élèves en situation de handicap qui sont scolarisés par l'Education nationale à la rentrée 2022, soit une évolution de + 34% depuis 2017.

Contacts presse

Didier Jacquot, Responsable du Pôle actualités

Tél. : 03 83 94 54 74 – 06 03 22 20 58 - djacquot@departement54.fr

Simon Attenot, Chargé des relations presse

Tél. : 03 83 94 52 76 – 06 99 99 87 94 - sattenot@departement54.fr

DOSSIER DE PRESSE – Juin 2024.

Cité éducative inclusive et culturelle Moselle et Madon